



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-004

RACHAT DU TERRAIN D'ASSIETTE DU BATIMENT DE L'OFB PAR LE BUDGET ANNEXE DE L'OFB

Vu la délibération n°20-11-14 du conseil communautaire en date du 19 novembre 2020, fixant le prix de vente des terrains situés sur la zone d'activité de Junca au prix de 31 € HT / m²

Vu la délibération n°21-09-10 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021, portant ouverture du budget annexe de l'OFB, précisant également le rachat nécessaire du terrain d'assiette du projet de l'OFB par le budget annexe du même nom,



Considérant que le terrain d'assiette du bâtiment de l'OFB est situé sur la zone d'activité de Junca et que cet actif comptable figure actuellement au budget annexe de la zone,
Considérant la nécessité de mettre en œuvre le rachat de ce terrain, cadastré AK n°168 d'une superficie de 2 098 m², par le budget annexe du bâtiment de l'OFB, afin de garantir la transparence comptable de l'opération de construction du bâtiment,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Le rachat du terrain d'assiette du bâtiment de l'OFB, cadastré section AK n°168 à Tartas, d'une superficie de 2 098 m², par le budget annexe de l'OFB auprès du budget annexe de la ZA de Junca, au prix de 31 € /HT le m²,

ARTICLE 2 -

Le prix de rachat est le suivant : 2098 m² X 31 € HT/m², soit 65 038 € HT. La TVA s'élève à 13 007,60 € et le prix TTC à 78 045,60 €.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL